



PLANCHE A- N°2
Date d'arrêt : 14/03/2016

- Aa Zone PLU
- Cadastre**
- Bati
 - Construction existante non cadastrée
 - Parcelle
- Prescription**
- Prescription ponctuelle
- Élément de patrimoine
- Prescription linéaire
- Espace boisé classé- Alignement d'arbres- au titre de la DPA
 - L123.1.5 III 2° au titre du patrimoine eco-paysager
 - Marge de recul (Canal)
 - Element de paysage (Pierre de bord de route)
- Prescription surfacique
- Emplacement réservé
 - Marge de recul
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
 - L123-1-5 III 2° éléments de paysage et patrimoine écologique à protéger

